

Cher(e)s Collègues,

Cela fait bientôt deux ans que nous avons pris la décision de créer la section syndicale Force Ouvrière des Finances Publiques du Finistère.

Face aux enjeux de la fusion, il nous a semblé primordial de mettre en place localement une structure à même de représenter et défendre au mieux les intérêts des agents de la DGFIP du Finistère.

Dès le lancement de la fusion DGFIP, nous pointions déjà les conséquences d'une réforme menée avec précipitation qui ne manquerait pas d'entraîner la désorganisation des services et le mal être des agents.

Rappelons que cette réforme, emblématique de la RGPP, intervenait dans un contexte de pénurie de personnel alors que depuis 10 ans, et bien avant le dogme du non remplacement du 1 sur 2, les ministères financiers accumulaient 20 000 suppressions d'emplois.

Dans le Finistère, depuis 2002, c'est près d'un quart des effectifs des catégories B et C qui ont été supprimés dans les services.

Alors que l'Administration considère le processus de fusion terminé, nous pouvons parler aujourd'hui de l'asphyxie de tous les services au sein desquels les agents mettent en péril leur santé pour tenter de préserver la crédibilité de la DGFIP et la pérennité des missions.

L'Administration a misé depuis trop longtemps sur le sens du service public et le dévouement de ses agents pour pallier aux suppressions massives d'emplois et l'inconséquence de ses réformes.

Trop d'agents subissent des écrêtements d'horaires, renoncent à leur temps partiel le mercredi, accumulent les jours sur leur CET, sans réelle perspective de les utiliser, ou pratiquent une forme d'auto censure en s'interdisant leur participation à certaines formations ou activité syndicale.

Nous ne cessons de dénoncer les dérives de ce travail gratuit qui masque la pénurie d'emplois.

Lors de nos visites dans les postes et services, nous dénonçons et appelons les agents à la plus grande vigilance car l'ensemble de ces phénomènes contribue au développement de la souffrance au travail

Même certains responsables locaux finissent par convenir que le sujet des conditions de travail est devenu préoccupant. Difficile pour eux de ne pas se rendre à l'évidence quand les rapports des médecins de prévention sont édifiants et que des commissions parlementaires assimilent les problèmes de la DGFIP au syndrome France télécom.

Mais ne nous y trompons pas, les engagements ministériels pris dans le cadre des DUERP et des plans annuels de prévention qui engagent la responsabilité des Directeurs locaux ne sont certainement pas étrangers à cette compassion de circonstances.

Sur le sujet de la souffrance au travail, le Syndicat ne peut se satisfaire de solutions palliatives proposées par l'Administration : renforcement du rôle des acteurs sociaux, tableau de veille sociale et autres espaces de dialogue...

On ne va pas au boulot pour souffrir !! Et la seule solution est de mettre suffisamment d'emplois dans les services pour travailler sereinement et exercer correctement les missions.

Sur la question des conditions de travail, nos représentants en CHS départemental ne lâchent rien et ils sont très attachés à ce que l'Administration ne se dérobe pas, car l'employeur est responsable pénalement de la santé au travail de son personnel.

Depuis le 1^{er} septembre 2011, les Statuts catégoriels unifiés des agents de la DGFIP s'appliquent, statuts que notre syndicat national n'a pas validé, car ils n'apportent aucune amélioration au cadrage de la Fonction Publique. **Nous sommes loin du gagnant-gagnant prôné par Monsieur PARINI !**

Sur le sujet des règles de gestion, cycle de discussions qui a duré plusieurs mois, **FO DGFIP**, sans à priori sur les règles en vigueur dans l'une ou l'autre des deux filières, a revendiqué un système allant dans le sens du progrès pour les agents.

- **Seuls, nous avons obtenu 2 mouvements de mutations annuels, revendication légitime pour les collègues en région parisienne, qui doivent supporter financièrement et moralement l'éloignement géographique.**
- **Seuls, nous avons défendu et continuerons à défendre le droit au retour dans le département pour les premières affectations (concours interne et liste d'aptitude).**
- **Seuls, nous avons défendu et continuerons à réclamer la prise en compte de l'ancienneté des demandes de mutations prioritaires en considérant que le caractère social et familial d'une demande de mutation doit passer avant l'ancienneté administrative.**

Le dispositif de convergence 2012-2013 qui va se mettre en place sera au cœur de l'actualité des prochaines Commissions Administratives Paritaires de la DGFIP dont les représentants seront renouvelés le 20 octobre prochain.

Le 20 octobre prochain, les représentants du personnel seront également renouvelés dans les Comités Techniques de la DGFIP qui ne seront plus paritaires, c'est-à-dire que l'Administration n'aura pas obligation de convoquer un nombre égal de représentants de l'Administration et des personnels.

Cette réforme de la représentativité syndicale (accords de Bercy) FO ne l'a ni souhaitée, ni validée.

Elle poursuit 2 objectifs majeurs :

1. Interdire aux syndicats qui n'atteindront pas un certain seuil de voix (10% dans le privé et un siège dans le public) la possibilité de négocier des accords.
2. Valider des accords majoritaires.

Pour **FORCE OUVRIERE**, il n'était pas question de cautionner une réforme qui a pour but de réduire l'expression syndicale, car même si une organisation syndicale fait moins de 10% des voix aux élections professionnelles, elle peut tout à fait représenter des milliers d'agents ou de salariés !

Dans ces conditions, au nom de quoi ces salariés ne seraient plus représentés dans la négociation ?

Pour valider des accords majoritaires, les syndicats signataires devront représenter à terme 50% des voix des personnels. Ce principe risque bien de conduire à des compromis susceptibles d'aligner la revendication sur le plus petit dénominateur commun.

Enfin, comme dans le secteur privé, l'objectif est de renvoyer les négociations au niveau de l'employeur de proximité. Ainsi les discussions menées aujourd'hui au niveau de la Fonction Publique pourront demain se faire au Comité Technique. (Règles statutaires et critères indemnitaires entre autres..).

Plus que jamais, les représentants des personnels doivent s'attendre à mener la lutte dans les instances représentatives. Nous avons souhaité que les candidats de la section **FO DGFIP 29** soient représentatifs des deux filières. Les listes que nous vous présentons pour les CAP et CT locaux respectent cet équilibre.

Forts aussi de la cohésion qu'ils ont su trouver dans les actuelles instances représentatives, ces femmes et ces hommes seront demain déterminés pour faire respecter vos droits et défendre vos intérêts individuels et collectifs.

Erick GUERRY
Secrétaire

Patrick VELIN
Secrétaire Adjoint

LE 20 OCTOBRE 2011
POUR FAIRE ABOUTIR VOS LEGITIMES REVENDICATIONS
ET DONNER UN SIGNAL CLAIR A L'ADMINISTRATION
VOTEZ ET FAITES VOTEZ FO DGFIP